



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2022-DEL-081

OBJET : Point 1. 5 : Remplacement d'un délégué suppléant au S. I. L. Y.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 17 novembre 2022. **Étaient présents** : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles,

Date de publication : 18 novembre 2022. VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, BOURGOGNE Julien, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, PASQUIER Hugo.

Nbre de conseillers en exercice : 24

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

15 présents + 4 pouvoirs : 19 votants

Étaient absents et excusés :

Mr SERAY Philippe.

Mme GANGNEBIEN Jennifer.

Mme GRUDLER Agnès, pouvoir à Mme SAUL Monique.

Mme GUYOMARD Nathalie, pouvoir à Mr CABARET Gilles.

Mme MANSAT Martine.

Mme GALERNE Emmanuelle.

Mme THIBAUT Florence.

Mme COSSÉ Delphine.

Mr DAMOTTE Stéphane, pouvoir à Mr PASQUIER Hugo.

Mme KLEIN Ninon, pouvoir à Mme COSTEDOAT Anne.

Nomination du secrétaire de séance : Mr PASQUIER Hugo.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 18c en date du 25 mai 2020 élisant les déléguées du SILY,

Vu la délibération n° 44/2022 du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2022 par lequel le tableau du Conseil municipal a été mis à jour,

Vu la délibération n° 50/2022 en date du 12 juillet 2022 par laquelle la liste des délégués de la commune auprès du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue Lez Yvelines a été mise à jour pour pallier au remplacement de Madame Catherine Buon, déléguée titulaire dans ledit Syndicat.

Vu la délibération n°2022-DEL-077 en date du 24 novembre 2022 actualisant le tableau du conseil municipal suite à la démission de Madame Florence Thibault, conseillère municipale,

Considérant que pour pallier au remplacement de Madame Florence Thibault, déléguée suppléante au Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue Lez Yvelines,

Considérant la candidature de Monsieur Bernard Le Goaziou en tant que délégué suppléant,

Après avoir procédé aux votes, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Article 1 : Monsieur Bernard Le Goaziou est élu délégué suppléant représentant la commune auprès du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue Lez Yvelines.

Article 2 : La liste des délégués de la commune auprès du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue Lez Yvelines est ainsi mise à jour :

- Madame Christine Deblois – Caron – déléguée titulaire,
- Monsieur Bernard Le Goaziou – déléguée suppléante,

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application «Télérecours citoyens» accessible à partir du site www.telerecours.fr

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

A HOUDAN, le 25 novembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Hugo PASQUIER.

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.

